

DELIBERATIONS DU Conseil Municipal du 10 novembre 2017

Le dix novembre deux mille dix-sept à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil du bâtiment annexe de la mairie suite à la convocation qui leur a été adressée le trente et un octobre deux mille dix-sept par Madame le Maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Sous la Présidence de Madame le Maire Madame Pia IMBS

Membres présents ;

Mesdames et Messieurs Yvette BALDINGER, Elisabeth DENILAULER, Nadia FRITSCH, Bertrand FURSTENBERGER, Philippe GRAELING, Paul GRAFF, Philippe HARTER, Philippe KNITTEL, Dany KUNTZ, Bruno MICHEL, Angélique PAULUS, Guy ROLLAND, Vincent SCHALCK, Fabienne UHLMANN, Vincent WAGNER

Membres absents excusés :

Irina GASSER procuration à Nadia FRITSCH / Chantal LIBS procuration à Philippe KNITTEL
Rose NIEDERMEYER-BODEIN procuration à Angélique PAULUS
Nicolas SOHN procuration à Philippe HARTER

Absents non excusés :

Célia PAWLOWSKI / Anne HIRSCHNER / Rémy REUTENAUER

Liste des points

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29 septembre 2017
2. Opérations budgétaires : DBM N°3
3. Budget primitif 2018 : Débat d'Orientation Budgétaire
4. Eurométropole de Strasbourg : rapports annuels 2016 portant d'une part sur la qualité et le prix des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'autre part sur la qualité et le prix du service d'élimination des déchets (document envoyé par courriel)
5. Eurométropole de Strasbourg : rapport retraçant l'activité de l'Eurométropole de Strasbourg pour l'année 2016 (document envoyé par courriel)
6. Délégation de service public : approbation du bilan financier et du rapport d'activités présentés par OPAL pour la période 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017.

7. Ouragan Irma- aide aux victimes- attribution d'une subvention en faveur de la Fondation de France.
8. Extension et restructuration de la salle de la Bruche : rectification de la délibération prise en date du 24 mars 2017 suite à une erreur matérielle
9. Divers

*_*_*_*_*_*_*

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 septembre 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

APPROUVE le procès -verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2017

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée		Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	--	-------------	--

*_*_*_*_*_*_*

2. Opérations budgétaires : DBM n° 3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- VU** le budget primitif 2017
VU le budget supplémentaire 2017
VU les DBM n°1 et n° 2

Le Conseil Municipal
 DECIDE de procéder aux modifications suivantes

En fonctionnement

En dépenses

- voter une dépense supplémentaire
 - de 1 550 euros (mille cinq cent cinquante euros) pour le compte 739223 - FPIC
 - de 16 800 euros (seize mille huit cent euros) pour le compte 60632- Petit équipement
 - de 2 000 euros (deux mille euros) pour le compte 6574 – subvention
 - de diminuer de 3 050 euros (trois mille cinquante euros) le compte 6534 - cotisation sécurité sociale

En recettes

- voter une recette supplémentaire
 - De 4 500 euros (quatre mille cinq cent euros) pour le compte 74121 dotation de solidarité rurale

- de 7 000 euros (sept mille euros) pour le compte 74835 compensation de la taxe d'habitation
- de 5 800 euros (cinq mille huit cent euros) pour le compte 7788 produits exceptionnels

En investissement

Dépenses

- de voter une dépense de 1 200 000 euros (un million deux cent mille euros) pour le compte 2313-411 extension et restructuration de la salle de la Bruche
- de voter une dépense supplémentaire de 3 000 euros (trois mille euros) pour le compte 2762 - créance sur transfert de droit à déduction de TVA
- de voter une dépense supplémentaire de 2 250 euros (deux mille deux cent cinquante euros) pour le compte 2188 – enseigne
- de diminuer de 2 250 euros (deux mille deux cent cinquante euros) le compte 2138 - assainissement
- de transférer la somme de 7 000 euros (sept mille euros) du compte 21538 - Eclairage public Lampadaires vers le compte 2158 Eclairage public

Recettes

- De voter une recette de 1 200 000 euros (un million deux cent mille euros) au compte 024 produit de cession du terrain d'assiette de la maison de retraite
- De voter une recette de 3 000 euros (trois mille euros) pour le compte 2762 – travaux électrique salle retour TVA créance sur transfert de TVA

Les membres du Conseil Municipal,
après en avoir délibéré

MODIFIE comme suit le budget 2017

En fonctionnement

Fonctionnement dépenses			Fonctionnement recettes		
compte	Libellé	Montant €	Compte	Libellé	Montant €
739223/020	FPIC (fonds national de péréquation des collectivités territoriales)	1 550,00	74121/01	Dotation solidarité rurale	4 500,00
60632/020	Petit équipement	16 800,00	74835-01	Compensation taxe habitation	7 000,00
6574/523	Subvention	2 000,00	7788/814	Produits exceptionnels	5 800,00
6534/021	Cotisation sécurité sociale	-3 050,00			
Total		17 300,00			17 300,00

En investissement

Investissement dépenses			Investissement recettes		
compte	Libellé	Montant €	Compte	Libellé	Montant €
2313/411	Extension et restructuration de la salle de la Bruche	1 200 000,00	024	Produit de cession du terrain d'assiette maison de retraite	1 200 000,00
2762	Travaux ES salle TVA	3 000,00	2762	Travaux ES salle TVA créance transfert de TVA	3 000,00
2188/414	Enseigne Cercle ST Laurent	2 250,00			
2138/020	Assainissement service technique	-2 250,00			
21538/8	Eclairage public lampadaire	-7 000,00			
2158/8	Eclairage public	7 000,00			
Total		1 203 000			1 203 000

Au 10 novembre 2017, le budget s'équilibre à 2 549 525,74€ euros en section de fonctionnement en dépenses et en recettes et à **4 522 488,31€** en section d'investissement en dépenses et en recettes

A l'unanimité	x	Pour		Contre		Abstention		Adoptée		Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	--	-------------	--

*_*_*_*_*_*_*_*

3. Débat d'Orientation Budgétaire

La Directrice Générale des Services rappelle que la tenue d'un débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants (article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015, article 107). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Il a vocation à éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation de la commune. Il se tient dans les deux mois précédents le vote du budget primitif.

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commission des Finances a débattu sur les différents projets du budget primitif 2018,

Le projet de budget primitif 2018 prend en compte les décisions arrêtées par la Commission des Finances.

VU l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le présent rapport

VU les décisions prises en Commission des Finances en date du 17 octobre 2017

VU la transmission du débat d'orientation budgétaire en date du 31 octobre 2017

VU le débat

Le Conseil municipal

PREND ACTE DE CE DEBAT sur les orientations générales pour le budget 2018 présenté par Madame le Maire, Madame la Présidente de la Commission des Finances et Madame la Directrice Générale des Services.

Document ; Débat d'orientation Budgétaire ci-joint.

*_*_*_*_*_*_*_*

4. EUROMETROPOLE de Strasbourg – rapport annuel 2016 portant d'une part sur la qualité et le prix des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'autre part sur la qualité et le prix du service d'élimination des déchets

VU le décret n°95-635 du 6 mai 1995 et 2000-404 du 11 mai 2000

VU les rapports 2016 portant d'une part sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'autre part sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

PREND ACTE des rapports annuels 2016 portant d'une part sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'autre part sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

*_*_*_*_*_*_*_*

5. **Eurométropole de Strasbourg : rapport retraçant l'activité de l'Eurométropole de Strasbourg pour l'année 2016**

VU l'article L 5211-39 du CGCT

VU le rapport retraçant l'activité de l'Eurométropole pour l'année 2016

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

PREND ACTE du rapport retraçant l'activité de l'Eurométropole de Strasbourg pour l'année 2016.

*_*_*_*_*_*_*_*

6. **Centre d'accueil périscolaire – DSP – Opal – Approbation du bilan financier et du rapport d'activités pour la période 1^{er} sept 2016 au 31 août 2017.**

VU le bilan financier produit par OPAL pour la période 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017

VU le rapport d'activités produit par OPAL pour l'exercice 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

APPROUVE le bilan financier et le rapport d'activités produits par OPAL pour la période 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée		Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	--	-------------	--

*_*_*_*_*_*_*_*

7. **Ouragan Irma- aide aux victimes- attribution d'une subvention en faveur de la Fondation de France**

Suite à l'ouragan IRMA qui a frappé les îles des Caraïbes du 6 au 10 septembre 2017 et face à l'ampleur de la catastrophe, il est proposé de verser une subvention de 2 000 € en faveur de la Fondation de France qui a lancé un appel de solidarité nationale pour les Antilles.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

DECIDE d'octroyer une subvention de 2 000 euros (deux mille euros) à la Fondation de France en faveur de l'aide aux victimes de l'ouragan Irma.

Cette subvention sera imputée à l'article 6574 du budget 2017.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée		Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	--	-------------	--

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

8. Délibération modificative de la délibération prise en date du 24/03/2017 : Extension et restructuration de la salle de la Bruche : validation du nouveau budget travaux (phase PRO DCE), du nouveau budget global de l'opération.

En date du 24 mars 2017, le Conseil municipal a bien validé le nouveau montant des travaux à 2 493 000 HT. –deux millions quatre cent quatre-vingt -treize mille euros.

Cependant, une erreur matérielle (entre TTC ET HT) s'est produite dans le nouveau budget global de l'opération. En effet, le nouveau budget global de l'opération a été validé à 3 855 445 **HT** arrondi à 3 860 000 HT au lieu d'être validé à 3 855 445 **TTC** soit 3 212 871 HT arrondi à 3 860 000 TTC. Le plan de financement ainsi que le tableau budgétaire global de l'opération figurant dans le corps de la délibération sont exacts.

VU la délibération du 24 mars 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

RECTIFIE l'erreur matérielle concernant le budget global de l'opération et

VALIDE le montant de 3 212 871 € HT soit 3 855 445 € TTC (arrondi à 3860 000 € TTC)

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée		Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	--	-------------	--

9. DIVERS